AB-TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 RUE DES LILAS
APPT 130 LES BELLES FEUILLES
95150 TAVERNY
843 958 430 RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 MAI 2025

L'an 2025,
Le 19 mai,
A 15 heures,

Monsieur Alexandre BAUER,
demeurant 14 RUE DES LILAS, APPT 130 LES BELLES FEUILLES 95150 TAVERNY,

Propriétaire de la totalité des 150 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société AB-TRANSPORT,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 14 RUE DES LILAS APPT 130 LES BELLES FEUILLES, 95150 TAVERNY au 54 rue Lucien Boxtael 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES à compter du 19 mai 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 54 rue Lucien Boxtael 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A.B.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Alexandre BAUER

Alexandre BAUER

Certified by yousign

A.B.